

1. RENTRÉE DES CLASSES

Judi 01 septembre :

- ▶ 6^e : 9h00 à 12h00
- ▶ Collège ULIS TFC : 9h30-12h00
- ▶ 5^e : 10h00 à 12h00
- ▶ 4^e : 14h30-16h30
- ▶ 3^e : 13h30-16h30

Vendredi 02 septembre :

- ▶ 2^{de} : 9h00 à 12h00
- ▶ 1^{re} : 9h30 à 12h00
- ▶ 1^{le} : 13h30 à 16h00

Début des cours et de la restauration pour les collégiens et les lycéens :

Lundi 05 septembre (selon l'emploi du temps de l'élève) semaine A.

Le service des cars ne fonctionnant que le matin et le soir, les élèves devront rentrer par leurs propres moyens à la sortie du midi, le jeudi 01 et le vendredi 02 septembre.

ATTENTION : Pour tous les lycéens, merci de ramener le jour de la rentrée la notification d'octroi de bourse lycée si vous êtes nouveau boursier.

2. RÉUNIONS DE RENTRÉE AVEC LES PARENTS

En raison de la circulaire sur la sécurité adressée le 30 juin 2022 aux établissements scolaires par le Recteur de l'académie de Nice, les parents du collège et du lycée ne pourront pas entrer dans l'enceinte de l'établissement le jour de la rentrée des classes.

En revanche, les parents pourront être accueillis à l'occasion de réunions avec les enseignants dans les jours qui suivent la rentrée des classes (sous réserve de nouvelles directives). Afin de vous permettre de vous organiser, nous vous communiquons dès à présent les dates :

▶ **6^e : Jeudi 08 septembre de 17h45 à 19h00**

Réunion de parents avec toute l'équipe pédagogique, le référent pédagogique et l'éducatrice.

▶ **5^e - 4^e - 3^e : Lundi 12 septembre de 17h45 à 19h00**

Réunion de parents avec le professeur principal, le référent pédagogique et l'éducatrice de niveau.

▶ **2^{de} : Jeudi 15 septembre de 17h45 à 19h00**

Réunion de parents avec toute l'équipe pédagogique, le référent pédagogique et l'éducatrice.

▶ **1^{re} - 1^{le} : Lundi 19 septembre de 17h45 à 19h00**

Réunion de parents avec le professeur principal, le référent pédagogique et l'éducateur de niveau.

3. DISTRIBUTION DES MANUELS SCOLAIRES

Collège : les manuels seront distribués le jeudi 01 septembre.

Un chèque de 200 € (non encaissé) en garantie du prêt des manuels est demandé aux familles. Il sera rendu en fin d'année scolaire en fonction de l'état des livres. Le jour de la distribution, les élèves devront se présenter avec le chèque correspondant à la somme indiquée, à l'ordre de « Association scolaire Fénelon ». Merci de ne pas le dater. Toute dégradation entraînera la non-restitution du chèque de garantie et la facturation des manuels dégradés.

Lycée : Les élèves de Seconde et les élèves de Première et Terminale arrivant au Cours Fénelon recevront une tablette numérique intégrant les manuels scolaires. Cette tablette est subventionnée par le Conseil régional. Il n'y a pas à fournir de chèque en garantie car la tablette appartiendra à l'élève.

4. SORTIES D'INTÉGRATION (sous réserve de nouvelles directives Vigipirate)

- ▶ **6^e :** Mercredi 07 septembre de 8h00 à 12h00 : matinée d'intégration sur les plages du Mourillon. Une circulaire précisant les modalités de cette sortie sera distribuée à la rentrée.
- ▶ **2^{de} :** Vendredi 09 septembre de 8h00 à 16h00 : journée d'intégration à la Castille (prévoir pique-nique et co-voiturage). Une circulaire précisant les modalités de cette sortie sera distribuée à la rentrée.

5. AMPLITUDE HORAIRE DE TRAVAIL

- ▶ Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h à 12h / 13h30 à 16h30 (6^e-5^e) ou 17h30 (autres niveaux)
- ▶ Mercredi : 8h à 12h (collège et 2^{de}) ou 17h30 (1^{re} et Terminale)
- ▶ Un accueil est possible à partir de 7h30 et jusqu'à 17h30 (étude surveillée).

6. SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le tronçon de route devant l'entrée principale de l'établissement est **interdit à la circulation de 7h30 à 8h30 et de 16h à 17h15**, pour garantir la sécurité des enfants. Il est demandé aux familles de respecter les panneaux d'interdiction et de ne pas stationner sur les voies piétonnes ou de circulation.

7. ACCÈS DES ÉLÈVES À L'ÉTABLISSEMENT

Les élèves du collège et du lycée reçoivent un badge magnétique personnel, qui leur permet d'accéder dans l'enceinte de l'établissement et de badger à la restauration. Ce badge est synchronisé à l'emploi du temps de l'élève (mis à jour en temps réel) pour l'autoriser, ou non, à sortir de l'établissement.

La plupart des élèves qui étaient scolarisés au Cours Fénelon ont conservé ce badge, qui se mettra à jour automatiquement. Pour les autres élèves, ce badge leur sera fourni le jour de la rentrée scolaire.

En cas de perte, un nouveau badge sera donné à l'élève et facturé à la famille.

8. CARNET DE CORRESPONDANCE

Un carnet de correspondance sera distribué à tous les élèves le premier jour de classe. Il constitue le lien constant entre les parents, l'élève et les enseignants : l'élève devra l'avoir en permanence avec lui.

En cas de perte, un nouveau carnet sera donné à l'élève et facturé à la famille.

9. SANTÉ

Une « Fiche urgence » sera distribuée à votre enfant le jour de la rentrée scolaire. Elle sera à compléter et à ramener à l'éducateur pour le lundi 05 septembre. Ce document qui peut comporter des informations médicales confidentielles peut être mis sous enveloppe cachetée. Si besoin, vous pouvez vous rapprocher de l'infirmière scolaire, à partir du lundi 29 août : Pascale PETON (06 60 64 44 94).

10. RESTAURATION

Primaire : Elle sera assurée dès le jeudi 01 septembre.

Collège et lycée : Elle débutera le lundi 05 septembre.

Restauration en 1^{re} et T^{le} :

Les élèves de 1^{re} et T^{le} peuvent, en plus du self, accéder à une restauration rapide en cafétéria. Elle vise à donner plus de liberté et de souplesse aux élèves dans le choix de leur restauration, faciliter le travail de la comptabilité, et fluidifier le restaurant. Ils ont l'autorisation de sortir de l'établissement entre 12h et 13h30. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant quitte l'établissement, il restera sous notre responsabilité. Vous trouverez un formulaire à ce sujet dans le carnet de Correspondance qui est remis le jour de la rentrée.

11. TRANSPORTS SCOLAIRES

Dès jeudi 01 septembre, les cars fonctionnent tous les jours. La priorité est donnée aux élèves du primaire. Les élèves empruntant les cars de ramassage devront aller chercher le titre de transport dans les points de vente de la R.M.T.T. La carte de transport scolaire et l'itinéraire leur seront remis ultérieurement, au Centre de la R.M.T.T., sur présentation d'un certificat de scolarité distribué à la rentrée. Avec la carte « ZOU études », le Conseil régional prend en charge les déplacements effectués sur son réseau (trains express régionaux, lignes express régionales et chemins de fer de Provence) entre le domicile et le lieu d'études des collégiens et lycéens de moins de 26 ans.

12. TENUE VESTIMENTAIRE

Si l'École reconnaît la liberté d'expression des élèves, dans le respect du pluralisme et de la diversité (article 511-2 du Code de l'Éducation), cette liberté demeure limitée par les nécessités de bon fonctionnement de l'éducation. Le Cours Fénelon étant un ensemble scolaire accueillant des élèves du CP à la Terminale, qui se côtoient sur les cours de l'établissement, il est donc demandé aux élèves d'avoir une tenue correcte, conforme aux activités scolaires et à un principe d'exemplarité vis-à-vis des plus jeunes.

Nous invitons les familles à être vigilantes sur ce point.

13. OBJETS PERSONNELS et CONNECTÉS

Collège : L'usage du téléphone portable ou de tout appareil numérique connecté est interdit (sauf sur autorisation spécifique d'un adulte de l'établissement dans le cadre d'une activité pédagogique). L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Nous invitons les parents à la vigilance concernant l'accès aux réseaux sociaux, interdit aux moins de 13 ans.

Lycée : L'usage du téléphone portable ou de tout appareil numérique connecté est interdit sauf dans certains lieux pour les lycéens, ou sur autorisation spécifique d'un adulte de l'établissement dans le cadre d'une activité pédagogique.

12 - ASSOCIATION SPORTIVE DU COURS FÉNELON

Des activités sportives sont proposées à tous les élèves sur la pause méridienne ou le mercredi de 13h30 à 16h30. Les inscriptions se feront auprès des professeurs d'EPS dans les premiers jours de la rentrée.

14. VACANCES SCOLAIRES 2022-2023

- **Toussaint :** du vendredi 21 octobre au soir au lundi 7 novembre 2022
- **Noël :** du vendredi 16 décembre 2022 au soir au mardi 3 janvier 2023
- **Hiver :** du vendredi 10 février 2023 au soir au lundi 27 février 2023
- **Printemps :** du vendredi 14 avril 2023 au soir au mardi 2 mai 2023
- **Pont de l'Ascension :** Jeudi 18 et vendredi 19 mai 2023
- **Fin des cours** (Établissement centre d'examen) : **sous réserve des dates d'examens**
 - **Terminale :** Mercredi 07 juin 2023 à 12h
 - **Première :** Vendredi 09 juin 2023 à 12h
 - **Seconde :** Vendredi 16 juin 2023 à 12h
 - **Troisième :** Mercredi 21 juin 2023 à 12h
 - **Quatrième, Cinquième, Sixième :** Mardi 27 juin 2023 à 12h

Laurence BÉRAUD-SCHMITT
Chef d'établissement